

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

N° D'ORDRE....2022-065

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

AVENANT N°1 – MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES AVEC L'ENTREPRISE CAPDEVILLE

Le Maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu la délibération n° 2020-167 du Conseil Municipal du 24 septembre 2020, autorisant le Maire à prendre toutes les décisions relatives à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22-4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le marché de service signé avec l'Entreprise CAPDEVILLE le 16 août 2022,

Considérant la nécessité de passer un avenant pour le trajet du mercredi desservant le campus scolaire,
Considérant que cette rotation a été omise lors de la consultation du marché de transport scolaire,
Considérant que l'Entreprise CAPDEVILLE est titulaire du marché,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise CAPDEVILLE, impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, relatif au trajet du mercredi desservant le campus scolaire de 17h05 pour la prestation de transport scolaire sur le territoire de la ville, pour un montant annuel de 1 916,67 € HT, soit 2 300,00 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en est publié sur le site internet de la commune.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'AUDE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20221115-2022-65-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2022

Publication : 17/11/2022

Le Maire, Gérard FORCADA

Lézignan-Corbières, le 15 novembre 2022

Le Maire,
Gérard FORCADA



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le 16/11/22

Et de la publication le 17/11/22

Le Maire,

Gérard FORCADA

